



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

DCM 24/073

URBANISME – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme – arrêt du projet de PLU révisé

Le 25 juin 2024 à 19h04 le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles (Convocation et affichage effectués le 19 juin 2024).

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle M. BORDES Joël, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|--|
| - M ^{me} HERREBRECHT Christine | par M ^{me} CHATELLET Brigitte |
| - M ^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M. ROUSSET Serge | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M. CADIOT Laurent | par M. DE CAMARET Gilles |
| - M. GOUT Christophe | par M. LECLERC Grégory |
| - M ^{me} PRIVAT Christine | par M. BERTRAND Romain |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. CADIOU Patrick |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |
| - M ^{me} DUPLA Marie-Chantal | par M. HÉRAUD Christophe |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère à 19h24 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/067)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle à 19h49 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/072)
- M^{me} COLLET Jennifer à 20h21 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/073)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M. SIMONIN Sébastien

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-073-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 24/073

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

—
Objet : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme – arrêt du projet de PLU révisé

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu les articles L151-1 à L154-5 et R151-1 à R153-2 relatifs au plan local d'urbanisme,

Vu les articles L 103-2 à L 103-7 et L 103-6 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation ;

Vu les articles L104-1 à L104-8, R. 104-1 à R 104-17-2 du code de l'urbanisme relatifs à l'évaluation environnementale,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Vu la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet n°1 approuvée par délibération du Conseil municipal du 2 avril 2024,

Vu la révision générale du PLU prescrite par délibération du Conseil municipal du 3 novembre 2020,

Vu le débat qui a eu lieu au sein du conseil municipal lors de la séance du 13 décembre 2022 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

Vu la délibération du 13 décembre 2022 prenant acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du PADD,

Vu le bilan de la concertation arrêté par délibération n°24/072 du Conseil Municipal du 25 juin 2024,

Vu le dossier de PLU prêt à être arrêté en annexe de la présente,

Considérant que la concertation préalable s'est déroulée du 16 novembre 2020 au 19 juin 2024 conformément aux modalités fixées par la délibération du conseil municipal n° 20/422 du 3 novembre 2020,

Considérant que le projet de PLU révisé traduit, dans les orientations définies dans le PADD et dans les dispositions réglementaires, les objectifs poursuivis tels qu'ils avaient été retenus par le conseil municipal lors de la délibération de prescription,

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-073-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Considérant que dans le cadre de la poursuite de la procédure de révision générale du PLU, une enquête publique aura lieu sur le projet de PLU arrêté comprenant, en annexe, les différents avis recueillis dans le cadre de la procédure,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (26 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 4 voix contre dont 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HERAUD et 7 abstentions du groupe ID COMMUNE),

Article 1^{er} : **ARRÊTE** le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que le projet de PLU arrêté sera soumis pour avis, en application des articles L153-16 et 17 et 18 du code de l'urbanisme :

- aux personnes publiques associées à son élaboration mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;
- et à leur demande : aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, et à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : **DIT** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie conformément à l'article R 153-3 du code de l'urbanisme.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 01 juillet 2024

Publication effectuée le : 02 juillet 2024

Exécutoire ce jour :
02 juillet 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-073-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024